Bordereau attestant l'exactitude des informations - SENS - 8903 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/01/2026 - 115 - 2011 B 00103 - 530 890 193 - ABIES DECOR

BILAN - ACTIF

18071 - SARL ABIES DECOR

Du 01/06/2024 au 31/05/2025

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/05/25 Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	Valeurs au 31/05/24
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 984		2 984	2 664
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	591 766	189 509	402 257	449 633
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 197 870	875 499	322 371	386 896
Autres immobilisations corporelles	182 782	127 714	55 068	63 621
Immobilisations corporelles en cours				47 468
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	210 010		210 010	210 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	32		32	32
Prêts				
Autres immobilisations financières				159
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**2 185 445**	**1 192 722**	**992 723**	**1 160 472**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	11 298		11 298	
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	9 830		9 830	8 296
Fournisseurs débiteurs				138
Groupe et associés (3)	802 406		802 406	1 216
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	10 004		10 004	1 010 004
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 226 055		1 226 055	377 256
Charges constatées d'avance (3)	10 748		10 748	7 110
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 070 341**		**2 070 341**	**1 404 019**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**4 255 785**	**1 192 722**	**3 063 064**	**2 564 491**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

18071 - SARL ABIES DECOR

Du 01/06/2024 au 31/05/2025

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/05/25	Valeurs au 31/05/24
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 500 000)	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	36 735	18 266
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 533 815	1 182 910
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	494 466	369 373
SITUATION NETTE	2 565 016	2 070 550
Subventions d'investissement	39 753	45 296
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 604 769**	**2 115 847**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	204 405	243 082
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 778	13 333
Groupe et associés	270	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	31 482	36 099
Fournisseurs, factures non parvenues	1 380	1 460
Dettes fiscales et sociales	210 981	154 671
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**458 295**	**448 645**
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**3 063 064**	**2 564 491**
(1) Dont a plus d'un an	*176 646*	*204 405*
(1) Dont à moins d'un an	*281 649*	*244 240*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE BIC

En Euro

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/05/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/05/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 063 063,64 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 494 466,11 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/08/2025 par les dirigeants.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie qui a commencé le 24 Février 2022 a eu des incidences sur l'économie mondiale. Les conséquences pour les entreprises françaises sont surtout d'ordre macroéconomique, le contexte inflationniste induisant une hausse significative du prix des matières premières, des marchandises et de l'énergie conjointement à une hausse des taux d'intérêt.
Toutefois, la société constate que ce conflit n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels.
Conformément aux dispositions du PCG, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat de notre société, sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet évènement et de ses conséquences.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France.

Les dispositions du réglement ANC 2014-03 modifié par les réglements ultérieurs et les principes généraux ont été appliqués.

Modes et méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les frais accessoires à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations ; ils sont comptabilisés en charges.
Les immobilisations sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition net des escomptes de règlement obtenus.
Les coûts d'emprunt liés à l'acquisition des actifs éligibles ne sont pas incorporés dans le coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les biens dont l'utilisation par l'entité est déterminable (utilisation limitée dans le temps) sont amortis selon le mode linéaire.
L'entité peut choisir de pratiquer un mode d'amortissement dégressif fiscal pour les immobilisations éligibles à ce mode d'amortissement ; dans ce cas, elle pratique un amortissement dérogatoire.
Les biens non décomposables sont amortis sur la durée d'usage (mesure simplificatrice des PME).
Si des immobilisations ont été décomposées, elles sont amorties sur la durée d'utilisation dans l'entité. Comme les amortissements déductibles fiscalement sont calculés sur la durée d'usage pour la structure, l'entité choisit de comptabiliser des amortissements dérogatoires pour maximiser son avantage fiscal.

En Euro

Immobilisations financières :

Les frais d'acquisition des immobilisations financières (droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes) ne sont pas incorporés dans le coût de l'immobilisation ; ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations financières :

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (méthode FIFO). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE BIC

En Euro

	CADRE A IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
INCORPOR	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	2 664		320
CORPORELLES	Terrains		591 766		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
CORPORELLES		Sur sol d'autrui			
CORPORELLES		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 136 364		85 887
CORPORELLES		Inst. générales, agencts & aménagts divers	17 642		
CORPORELLES	Autres immos	Matériel de transport	151 059		6 074
CORPORELLES	corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	13 238		
CORPORELLES		Emballages récupérables & divers			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		47 468		
CORPORELLES	Avances et acomptes				
		TOTAL	1 957 537		91 960
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
FINANCIERES	Autres participations		210 000		10
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		32		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		159		
		TOTAL	210 191		10
		TOTAL GENERAL	2 170 392		92 290

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			2 984	
CORPORELLES	Terrains				591 766	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
CORPORELLES		Sur sol d'autrui				
CORPORELLES		Inst. gal. agen. amé. cons				
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			24 380	1 197 870	
CORPORELLES		Inst. gal. agen. amé. divers			17 642	
CORPORELLES	Autres immos	Matériel de transport		2 465	154 668	
CORPORELLES	corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier		2 766	10 472	
CORPORELLES		Emb. récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		47 468			
CORPORELLES	Avances et acomptes					
		TOTAL	47 468	29 611	1 972 419	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations				210 010	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				32	
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières			159		
		TOTAL		159	210 042	
		TOTAL GENERAL	47 468	29 770	2 185 445	

ANNEXE BIC

18071 - SARL ABIES DECOR

Du 01/06/2024 au 31/05/2025

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL				
Terrains		142 133	47 375		189 509
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		749 467	133 271	7 240	875 499
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	4 483	4 281		8 764
	Matériel de transport	105 426	8 387	2 465	111 348
	Mat. bureau et informatiq., mob.	8 410	1 958	2 766	7 603
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 009 920	195 273	12 471	1 192 722
	TOTAL GENERAL	**1 009 920**	**195 273**	**12 471**	**1 192 722**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE BIC

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		11 298	11 298	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	9 830	9 830	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		802 406	802 406	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance		10 748	10 748	
	TOTAUX		**834 282**	**834 282**	

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

ANNEXE BIC

En Euro

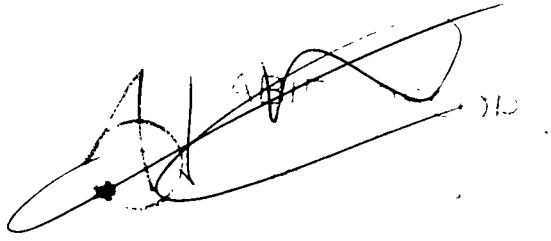
ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	204 405	33 981	124 135	46 288
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		9 778	3 556	6 222	
Fournisseurs & comptes rattachés		32 862	32 862		
Personnel & comptes rattachés		108 485	108 485		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		25 879	25 879		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	71 077	71 077		
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 811	1 811		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	3 729	3 729		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		270	270		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**458 295**	**281 649**	**130 358**	**46 288**

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 42 233

(2) Montant divers emprunts, dett/associés



N° de Dossier : 18071

En Euro

309

ETC SAINT GEORGES SUR BAULCHE Place de l'Europe 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE

SARL ABIES DECOR

2 Hameau de l'Etang

89116 SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Du 01/06/2024 au 31/05/2025

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Certifié conforme à l'original

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
8900301	310075	17	RS	651
N° Siret	53089019300010			

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Copyright Groupe EXPERT | 2025 | ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2025
N° 11084* 26
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/06/24	et clos le	31/05/25	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL ABIES DECOR 2 Hameau de l'Etang 89116 SEPEAUX-SAINT ROMAIN	
SIRET 5 3 0 8 9 0 1 9 3 0 0 0 1 0	Mel contact@abies-decor.fr
Adresse du principal établissement	**Ancienne adresse en cas de changement**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce de gros (commerce interentrepri — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 611 213 — Déficit :

Bénéfice imposable à 15 % : 42 500 — Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

- Entreprise nouvelle, art 44 *sexies* ☐
- Jeunes entreprises innovantes art 44 *sexies-0* A ☐
- Zone de revitalisation rurale, art 44 *quindecies* ☐
- Société d'investissement immobilier cotée ☐
- Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 *quaterdecies* ☐
- Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *septdecies* ☐
- Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur art 44 *octies* A ☐
- Bassins d'emploi à redynamiser art 44 *duodecies* ☐
- Zone de développement prioritaire art 44 *septdecies* ☐
- France ruralités revitalisation FRR, art 44 *quindecies A* ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % N°

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ETC SAINT GEORGES SUR BAULCHE Place de l'Europe 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE *Tél :* 0386481212	*Tél :*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	Date 28/08/25 Lieu PRUNOY
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : GERANT M GOUX MICKAEL
	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code general des impots)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2025

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2025 - ISACOMPTA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts avances ou acomptes consentis aux associés actionnaires et porteurs de parts soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés , * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS associés en nom ou commandités * SEP et ste de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
GOUX GOUX Mickael 5 allée des Richards 89120 PRUNOY	100	2025	130 000					

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

cerfa

N°15949*07

Designation de l'entreprise : SARL ABIES DECOR — Duree de l'exercice exprimee en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 2 Hameau de l'Etang 89116 SEPEAUX-SAINT ROMAIN — Duree de l'exercice precedent* : 12

Numero SIRET* : 5 3 0 8 9 0 1 9 3 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/05/2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appele TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'etablissement*	AB		AC		
	Frais de developpement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 984	AG		2 984
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN	591 766	AO	189 509	402 257
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	AR	1 197 870	AS	875 499	322 371
	Autres immobilisations corporelles	AT	182 782	AU	127 714	55 068
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES — Participations évaluees selon la methode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	210 010	CV		210 010
	Creances rattachees a des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	32	BE		32
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financieres*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	2 185 445	BK	1 192 722	992 723
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premieres, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermediaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes verses sur commandes	BV		BW		
	CREANCES — Clients et comptes rattaches (3)*	BX	11 298	BY		11 298
	Autres creances (3)	BZ	812 236	CA		812 236
	Capital souscrit et appele, non verse	CB		CC		
	DIVERS — Valeurs mobilieres de placement (dont actions propres)	CD	10 004	CE		10 004
	Disponibilites	CF	1 226 055	CG		1 226 055
Comptes de regularisation	Charges constatees d'avance (3)*	CH	10 748	CI		10 748
	TOTAL (III)	CJ	2 070 341	CK		2 070 341
	Frais d'emission d'emprunt a etaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I a VI)	CO	4 255 785	IA	1 192 722	3 063 064

Renvois	(1) Dont droit au bail		(2) Part a moins d'un an des immobilisations financieres nettes	CP		(3) Part a plus d'1 an	CR	
Clause de reserve de propriete *	Immobilisations		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Les entreprises ayant pratique la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau a leur declaration jusqu'a (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision speciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SARL ABIES DECOR — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/05/2025

CADRE A	Determination du montant des ecarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplementaire d'amortissement			Montant de la provision speciale a la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumule a la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des supplements d'amortissement (2) 3	Fraction residuelle correspondant aux elements cedes (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilises						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements a inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont ete apportees au montant des immobilisations amortissables réevaluées dans les conditions definies a l'article 238 bis J du CGI et figurant a l'actif de l'entreprise au debut de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portes colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplement de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de resultat) consecutif a la reevaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations reévaluees cédees au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'element, le solde non utilise de la marge supplementaire d'amortissement

(4) Ce montant comprend
- le montant total des sommes portees aux colonnes 3 et 4,
- le montant cumule a la fin de l'exercice précedent, dans la mesure ou ce montant correspond a des elements figurant a l'actif de l'entreprise au debut de l'exercice

(5) Le montant total de la provision speciale en fin d'exercice est a reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) a la ligne "Provisions reglementees"

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont impute leurs deficits fiscalement reportables au 31 decembre sur la provision speciale

Il est rappele que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision speciale figurant au bilan De même, les entreprises en cause continuent a reintegrer chaque annee dans leur resultat comptable le supplement d'amortissement consecutif a la reevaluation

Ligne 2 : inscrire la partie de ce deficit incluse chaque annee dans les montants portes aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les montants portes aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les elements sont fixes au moment de l'imputation, le numerateur etant le montant du deficit impute et le denominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) INALCOMPTA

DGFiP N° 2055 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l' entreprise SARL ABIES DECOR — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afferents aux elements sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements a la fin de l'exercice	
Frais d'etablissement et de developpement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
TOTAL I		RK		RM		RN		RO		
Terrains		PI	142 133	PJ	47 375	PK		PL	189 509	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst generales, agencements et amenagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	749 467	QA	133 271	QB	7 240	QC	875 499	
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements aménagements divers	QD	4 483	QE	4 281	QF		QG	8 764	
	Matériel de transport	QH	105 426	QI	8 387	QJ	2 465	QK	111 348	
	Materiel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 410	QM	1 958	QN	2 766	QO	7 603	
	Emballages récuperables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	1 009 920	QV	195 273	QW	12 471	QX	1 192 722	
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	1 009 920	OP	195 273	OQ	12 471	OR	1 192 722	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Differentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode degressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Differentiel de duree et autres		REPRISES Colonne 5 Mode degressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'etablissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc am divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc et am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages recup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total general non ventile (NP+NQ+NR)	NW		Total general non ventile (NS-NT-NU)	NY		Total general non ventile (NW-NY)	NZ								

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations					SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL ABIES DECOR — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au debut de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant a la fin de l'exercice 4	
Provisions reglementees	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et petroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TF		TI	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TL	
	Amortissements derogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions reglementees (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marches a terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et penalites		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes revisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur conges a payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour depreciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en equivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financieres (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour depréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en equivalence : montant de la depreciation à la clôture de l'exercice calcule selon les regles prevues à l' article 39-1-5e du C G I — 10

(1) a detailler sur feuillet separe selon l' annee de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges a payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état detaille des charges a payer dont la production est prevue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFiP N° 2057 - SD 2025

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code general des impots)

Désignation de l' entreprise : SARL ABIES DECOR — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	11 298		11 298		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 830		9 830		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	802 406		802 406		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	10 748		10 748		
TOTAUX		VT	834 282	VU	834 282	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	204 405	33 981	124 135	46 288
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	9 778	3 556	6 222	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	32 862	32 862		
Personnel et comptes rattachés		8C	108 485	108 485		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 879	25 879		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	71 077	71 077		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 811	1 811		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 729	3 729		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	270	270		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	458 295	VZ 281 649	130 358	46 288
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	42 233	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2025) INCOMPTA

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058 - A 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l' entreprise : SARL ABIES DECOR | Formulaire dépose au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) : ET ☐ Néant ☐ * | **Exercice N, clos le :** 31/05/2025

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE — WA : 494 466

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art 239 sexies D du CGI)	RB		)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	69
Amendes et pénalités	WJ	69	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	159 178
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes particuliers d'imposition différée

Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)	I8	
Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux à 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)	XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * — Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du CGI) : SL — Zones d'entreprises* (activité exonérée) : SW — Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro : M8	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage	YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	Y3	
TOTAL I	WR	653 713

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12 80 % pour les entreprises soumises à l' IR)	WV	
Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation : 2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 223 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *	ZY	
Majoration d'amortissement*	XD	

Avantement sur le bénéfice et exonérations*

France ruralités revitalisation - FRR (art 44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2		J E I (art 44 sexies A)	L5	XF	
			S I I C (art 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *tredecies*)	PA		
ZFI - TI (art 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 *quaterdecies*)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		XG
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC		
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD		
dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
TOTAL II						XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)	XI	653 713	XJ
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*	ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *			XI
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	653 713	XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

176

⑩ **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise SARL ABIES DECOR — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placees sous le regime de l'article 39-1 1e bis al 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	45 327

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(a detailler sur feuillet separe)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour conges à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non deductibles pour les entreprises placees sous le regime de l'article 39-1 1e bis al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net a la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD depose au titre de l'exercice precedent

(2) Indiquer, sur un feuillet separe, l'identification, operation par operation, du nom de la societe (et son n° siren) dont proviennent les deficits et le montant du transfert

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058 - C - SD 2025

(formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SARL ABIES DECOR — Néant ☐ *

ORIGINES

			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves : - Réserves légales	ZB	350 905
			- Autres réserves	ZD	18 468
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	369 373	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	OE		Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	OF	369 373	*(NB le total I doit être egal au total II)* **TOTAL II**	ZH	369 373

RENSEIGNEMENTS DIVERS — **Exercice N :**

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en credit bail	J7		)	YQ	
- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	

DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance				YT	158 588
- Locations, charges locatives et de copropriete (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	108 689
- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	14 055
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	377 888
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	659 219

IMPOTS ET TAXES

- CFE et CVAE				YW	2 663
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe interieure de consommation sur les produits energetiques	ZS		)	9Z	8 970
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD				YX	11 633

TVA

- Montant de la T V A collectee	YY	496 879
- Montant de la T V A deductible comptabilisee au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	251 659

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*	ØB			
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la premiere option pour le regime simplifie d'imposition *	ØS			
- Taux d'interêt le plus élevé servi aux associés a raison des sommes mises a la disposition de la societé *	ZK		%	
- Numero de centre agréé * XP		- Filiales et participations : (1 iste au tableau 2059-G-SD prevue à l'art 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
- Aides perçues ayant donné droit a la reduction d'impôt prevue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
– Montant de l'investissement reçu qui a donne lieu a amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

REGIME DE GROUPE *

Societe resultat comme si elle n'avait jamais eté membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values a 0 %	JL	
			Plus-values a 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values a 15 %	JN		Plus-values a 0 %	JO	
			Plus-values a 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du regime de groupe indiquer 1 si societe mere, 2 si societe filiale	JH		N° SIRET de la societe mere du groupe	JJ				

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABIES DECOR — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des elements cedes* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluee* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur residuelle ⑥
I. Immobilisations*	1	METAL POUR STRUC	1 042				1 042
	2	METAL POUR STRUC	16 098				16 098
	3	AGRIEUCO - ASPIRAT	1 400		1 400		
	4	GYROBROYEUR DM	625		625		
	5	ALEXIS ROBERT - AC	5 215		5 215		
	6	BENNE DOUBLE ESSI	2 465		2 465		
	7	APPLE IMAC 27"	2 766		2 766		
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12.8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables a 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations *	1		-1 042	-1 042				
	2		-16 098	-16 098				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres elements	13	Fraction residuelle de la provision speciale de reévaluation afferente aux eléments cédes		+				
	14	Amortissements irregulierement différés se rapportant aux elements cedes		+				
	15	Amortissements afferents aux elements cédes mais exclus des charges deductibles par une disposition legale		+				
	16	Amortissements non pratiques en comptabilite et correspondant a la deduction fiscale pour investissement definie par les lois de 1966 1968 et 1975 effectivement utilisee		+				
	18	Provisions pour depreciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values a long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour depreciation des titres relevant du regime des plus ou moins-values a long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		-17 141				
		Cadre B : Plus ou moins-value nette a long terme (total algebrique des lignes 1 a 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
		Cadre C : autres plus-values taxable a 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI

Copyright Groupe IVA (2025) ISACOMPTA

(13)

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise	SARL ABIES DECOR	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les societes absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Imposition répartie sur 10 ans				
	Imposition répartie sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 bis du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des operations de fusion ou d'apport)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport a une societe d'une activite professionnelle exercee à titre individuel (toutes societes), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values realisees a l'origine	Montant anterieurement réintegre	Montant rapporte au resultat de l'exercice	Montant restant a reintegrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059 - C - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise : SARL ABIES DECOR

Néant [X] *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12.80 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de societes a prépondérance immobiliere non cotees exclus du regime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	
Gains nets retires de la cession de certains titres dont le prix de revient est superieur a 22,8 M€ (art 219 I a *sexies-0* du CGI) (1)	

(1) Entreprises soumises a l'IS
(2) Entreprises soumises a l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values a 12,80 % (2)	Imputation sur les plus-values a long terme de l'exercice imposables a 12.80 % (3)	Solde des moins-values a 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins values		Imputations sur les plus-values a long terme	Imputations sur le resultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values a reporter col (6) = (2) - (3) - (4) - (5) (6)
		A 19 % ou a 15 % (2)	A 19 % ou 15 % imputables sur le resultat de l'exercice (3)	A 15 % ou 19 % (4)		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices anterieurs (montants restant a deduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

(personnes morales soumises a l'impôt sur les societes seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ABIES DECOR — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la reserve speciale à la clôture de l'exercice precedent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des societes absorbees au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prelevements operes - donnant lieu a complement d'IS	4					
Prelevements operes - ne donnant pas lieu a complement d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la reserve speciale a la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve a l'ouverture de l'exercice ①	Reserve figurant au bilan des societes absorbees au cours de l'annee ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve a la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu a complement d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complement d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(16) **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise	SARL ABIES DECOR		Néant ☐ *
Exercice ouvert le	01/06/2024	et clos le 31/05/2025	Duree en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	6
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 898 290
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 898 290

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	414
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	33 607
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	34 021

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	1 040 742
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	286 975
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	105 626
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 236
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction deductible de la valeur ajoutee des dotations aux amortissements afferentes a des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de credit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 434 579

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + total 2 - total 3)**	OG	1 497 732

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutee assujettie a la CVAE (a reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-etablissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculee est negative il convient de reporter un montant egal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	SA	1 497 732

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 898 290	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	01/06/2024		GZ	31/05/2025
Date de cessation	HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON a OW des charges deductibles de la valeur ajoutee afférente a la production immobilisee declaree ligne OE, portees en ligne OU.

** Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salaries et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

DGFiP N° 2059-F-SD 2025

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de depôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/05/2025

N° SIRET 5 3 0 8 9 0 1 9 3 0 0 0 1 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABIES DECOR

ADRESSE (voie) 2 Hameau de l'Etang

CODE POSTAL 89116 VILLE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si societe etablie en France) | % de detention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Denomination | N° SIREN (si societe etablie en France) | % de detention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Denomination | N° SIREN (si societe etablie en France) | % de detention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Denomination | N° SIREN (si societe etablie en France) | % de detention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille GOUX | Prenom(s) Mickael | Nom d'usage GOUX | % de detention 100,0000 | Nb de parts ou actions 100,00

Naissance Date 04/03/1975 | N° Departement 89 | Commune TONNERRE | Pays France

Adresse N° 5 | Voie allée des Richards | Code postal 89120 | Commune PRUNOY | Pays France

Titre (2) | Nom de famille | Prenom(s) | Nom d'usage | % de detention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Departement | Commune | Pays

Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associes excede le nombre de lignes du formulaire veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplementaires Dans ce cas, il convient de numeroter chaque tableau en haut et a gauche de la case prevue a cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas a droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

DGFiP N° 2059-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/05/2025 N° SIRET 530893019300010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABIES DECOR

ADRESSE (voie) 2 Hameau de l'Etang

CODE POSTAL 89116 VILLE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SAS Dénomination MCG INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 918548348 % de détention 50,00

Adresse N° 5 Voie Allée des Richards

Code Postal 89120 Commune PRUNOY Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISAC COMPTA

Désignation de l'entreprise	SARL ABILS DECOR
Numéro de siret	53089019300010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	53089019300010	4622Z
SARL ABIES DECOR 2 Hameau de l'Etang 89116 SEPEAUX-SAINT ROMAIN	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Benéfice net de l'exercice avant imputation des deficits anterieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	653 713
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Deficits imputes au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette a long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au regime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou deficits imputes au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au regime reel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum eligible au taux reduit 42 500 € x duree de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette a court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette a court terme de l'exercice	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
	Total lignes h à k	42 500
l	**BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 %** **(Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)**	611 213
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %	611 213
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %	42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf n°78 de l'instruction

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise	SARL ABIES DECOR
Numéro de siret	53089019300010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	53089019300010	4622Z
SARL ABIES DECOR 2 Hameau de l'Etang 89116 SEPEAUX-SAINT ROMAIN	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL ABIES DECOR
Numéro de siret 53089019300010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL ABIES DECOR
Numéro de siret 53089019300010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/06/2024 au 31/05/2025

Désignations	Montant
PROV JURIDIQUE 2024 PROV JURIDIQUE 2025	600
PROV SOCIAL 2025 PROV SOCIAL 2025 01 a 05	780
PROV HEURES SUPP PROV HEURES SUPP	12 027
PROV CP DETTES POUR CONGES PAYES	21 147
PROV PRIMES EXCEPTIONNELLES PROV PRIMES EXCEPTIONNELLES	34 377
Cotis. fisc. TNS à payer Cotis. fisc. TNS à payer	8 821
Cotis. soc. TNS à payer Cotis. soc. TNS à payer	18 476
PROV CS/CP CHARGES SOC / CONGES PAYES-01/	7 840
PROV CS/HEURES PROV CS/HEURES	4 313
CFE 2024 CFE 01-05 / 2025	1 425
Total des charges à payer	**109 806**

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL ABIES DECOR
Numéro de siret 53089019300010

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/06/2024 au 31/05/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA LOYER 06/2025 SCI MGR CCA LOYER 06/202			6 000		
STOCK CARBURANTS STOCK CARBURANTS			4 000		
Cotis. fisc. et soc. TNS const Cotis. fisc. et soc. TNS co			748		
Total des charges constatées d'avance			**10 748**		

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

06

Désignation de l'entreprise SARL ABIES DECOR
Numéro de siret 53089019300010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/06/2024 au 31/05/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

ABIES DECOR
Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros
Siège social : 2 Hameau de l'Etang - 89116 SEPEAUX SAINT ROMAIN
530890193 RCS SENS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 24 novembre 2025,
A 17 heures 30.

Monsieur Mickaël GOUX,

Propriétaire de la totalité des 80 parts sociales de 5 000 euros composant le capital social de la société ABIES DECOR,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur MICKAEL GOUX associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 mai 2025 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 494 466.11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 494 466.11 euros

-Au compte « Reserve légale » : 13 265.10€
-Au compte « Autres réserves » : 481 201.01€

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 mai 2025 :

- Convention de COMPTE COURANT D ASSOCIE
Monsieur GOUX Mickaël a mis à la disposition de la société des sommes en compte courant :
- au 31 mai 2024 : 0.23 €
- au 31 mai 2025 : 270.23 €

- Convention de Rémunération
Monsieur GOUX Mickael a perçu une rémunération d'un montant de 130 000 € au titre de ses fonctions de Gérant.
La société a pris en charges les cotisations sociales obligatoires de Monsieur GOUX Mickael, soit un montant de 69 323.17 € se répartissant de la manière suivante :

- Cotisations obligatoires
  - RSI 54 823.00
- Cotisations facultatives
  - GENERALI 2 981.24
  - CIPRES 1 631.34
  - AVIVA 7 093.54
  - MUTUELLE ALPTIS 2 794.05

QUATRIEME DECISION

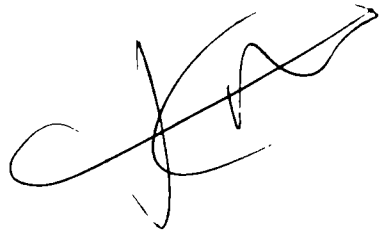
L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 130 000€.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 54 823 euros
Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 14 500.17 euros

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

MICKAEL GOUX



ABIES DECOR
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 2 Hameau de l'Etang
89116 SEPEAUX SAINT ROMAIN
530890193 RCS SENS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 NOVEMBRE 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2025

DEUXIEME DECISION

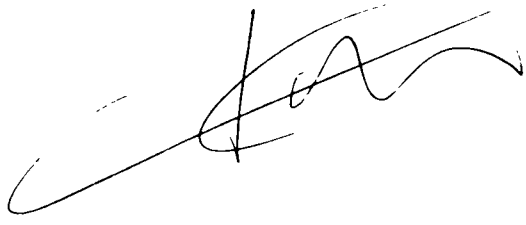
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 494 466.11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 494 466.11 euros

-Au compte « Reserve légale » : 13 265.10€
-Au compte « Autres réserves » : 481 201.01€

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



ABIES DECOR
Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros
Siège social : 2 Hameau de l'Etang - 89116 SEPEAUX SAINT ROMAIN
530890193 RCS SENS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2025

Le soussigné, Mickaël GOUX, associé unique et gérant de la société ABIES DECOR, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 202, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'Affaires hors taxes de 2 898 289.67 € contre 2 654 035.98 € au cours de l'exercice précédent, soit une hausse de 9.20%.

Nos charges d'exploitation représentent 2 294 341.44 € dont
- Achats de marchandises, de matière première
et autres approvisionnements 772 034.08 €
- Charges Externes : 659 219.35€
- Impôts et Taxes : 11 633.19 €
- Salaires : 481 046.22 €
- Charges sociales : 174 039.85 €
- Amortissements : 195 132.54 €
- Autres charges : 1 236.21€

Le résultat net comptable est bénéficiaire de 494 466.11 €
La marge brute totale représente 2 003 206.14 € et la valeur ajoutée 1 500 643.22 €.

Sont également à noter :
- Un excédent brut d'exploitation de : 833 923.96 €
- Un résultat courant avant impôt de : 665 608.48 €
- Un résultat exceptionnel de : -11 964.37 €

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mai 2025, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

De par la nature de notre activité, nous n'avons effectuer aucune dépense en matière de recherche et de développement.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er juin 2025 sont les suivants : Maintenir notre chiffre d'affaires tout en continuant notre politique de maitrise des coûts, innover sur de nouveau projet.

ACTIVITE DES FILLIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

La société MCG INVEST dont nous détenons 50% du capital à réaliser au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 un chiffre d'affaires hors taxes de 0€ et à dégagé un résultat net comptable déficitaire de 1 866.62€.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 898 289.67 euros contre 2 654 035.98 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 9.20%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 414.27 euros contre 198.59 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 772 034.08 euros contre 768 562.40 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 659 219.35 euros contre 558 163.07 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 18.11%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 097.90 euros contre 11 633.19 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 481 046.22 euros contre 457 733.18 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 174 039.85 euros contre 179 200.90 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 195 132.54 euros contre 241 853.15 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 294 341.44 euros contre 2 218 647.73 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 3.41%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 639 227.48 euros contre 462 590.42 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 38.18%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 26 381 euros, il s'établit à 665 608.48 euros contre 480 200.29 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 38.61%.

Après prise en compte :
- du résultat exceptionnel de -11 964.37 euros contre 6 640.20 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 159 178 euros contre 117 467 euros pour l'exercice précédent,
le résultat de l'exercice clos le 31 mai 2025 se solde par un bénéfice de 494 466.11 euros contre un bénéfice de 369 373.49 euros pour l'exercice précédent, soit en augmentation de 33.87%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 494 466.11 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 494 466.11 euros

-Au compte « Reserve légale » : 13 265.10€
-Au compte « Autres réserves » : 481 201.01€

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 mai 2025 :

- Convention de COMPTE COURANT D ASSOCIE
Monsieur GOUX Mickaël a mis à la disposition de la société des sommes en compte courant :

16

- au 31 mai 2024 : 0.23 €
- au 31 mai 2025 : 270.23 €

- Convention de Rémunération

Monsieur GOUX Mickaël a perçu une rémunération d'un montant de 130 000 € au titre de ses fonctions de Gérant.

La société a pris en charges les cotisations sociales obligatoires de Monsieur GOUX Mickael, soit un montant de 69 323.17 € se répartissant de la manière suivante :

- Cotisations obligatoires
  - RSI 54 823.00
- Cotisations facultatives
  - GENERALI 2 981.24
  - CIPRES 1 631.34
  - AVIVA 7 093.54
  - MUTUELLE ALPTIS 2 794.05

Fait à SEPEAUX
Le 24 novembre 2025

Mickaël GOUX
Associé Unique et Gérant

